LYCÉE JOLIOT-CURIE – 144 Bd de Vitré – BP 80314 – 35703 RENNES Cedex 7 N° tél : 02 99 28 81 00 – N° fax : 02 99 28 81 01 - E-mail : ce.0350029s@ac-rennes.fr Dossier suivi par le service frais scolaires : fraisdescolarite.0350029s@ac-rennes.fr

Nom et prénom de l'élève :	et prénom de l'élève :						
Tranche tarifaire * :		N° badg	ge :				
Nom et prénom du responsable léga	al :						
Adresse :							
N° téléphone :	. Adresse mail : .						
(Veillez à écrire <u>lisiblement</u> votre adr	esse mail, svp.)						
FICHE D'INSCF	RIPTION À	LA DEMI-	PENSION (à joindre	au dossier	.)	
Pour un nouvel élève, le jour de la scolarité au lycée Joliot Curie. Les él 2025.			_				
Depuis le 1 ^{er} septembre 2022, le co	oût du repas es	t basé sur des	tranches tarifai	res qui s'appuie	ent sur le quoti	ent familial des	
familles:							
Tranche tarifaire	1	2	3	4	5	6	
Quotient familial	≤ 700 €	≤ 900 €	≤1100€	≤1500€	≤1700€	> 1 700 €	
Tarif du repas à la prestation	3,00€	3,30€	3,60€	4,00€	4,30€	4,60 €	
Les tarifs sont fixés pour l'année scol	laire 2024-2025.						
* Les parents devront se connecter à sur le site de la Région Bretagne renouveler tous les ans.	: https://www.l	bretagne.bzh/dar	nsmonlycee. <u>La</u>	<u>déclaration</u>	-	_	
	CHOIX	DU MODE [DE REGLEM	ENT			
Il vous est proposé deux modes de p	aiement. (Coch	er le mode de r	èglement choisi	et la situation v	ous concernant)	
☐ <u>Le règlement des re</u>	pas par prélèven	nent automatiq	ue mensuel :				
Votre enfant n'a plus besoin de recharger sa carte de cantine. Le montant prélevé correspond au nombre de repas consommés dans le mois écoulé. La date des prélèvements est le 5 du mois suivant.							
☐ Vous avez déjà opté pour ce mode de règlement en 2023-2024 et vous souhaitez le reconduire.							
☐ Vos coordonnée automatiquement. Il est, malgré tou				à accomplir. Le	s prélèvements	sont reconduits	
☐ Vos coordonnées bancaires ont changé. Merci de joindre un nouveau RIB à ce formulaire.							
☐ <u>Vous souhaitez ado</u> courant à cette fiche d'inscription à septembre. <u>Il sera à nous retourner</u>	à la demi-pensio						
☐ <u>Le règlement des re</u>	pas à l'avance :						
Votre enfant ne sera réellement inscrit à la demi-pension et y aura accès que si votre chèque rédigé à l'ordre du « lycée Joliot-Curie» est joint et agrafé à ce formulaire. Les versements en espèces sont aussi acceptés. Vous pouvez régler : (cocher votre choix)							
☐ 10 repas à =	ou 🗆 20	repas à	=	ou 🗌 30 re	epas à=	:	